



Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.79.79

Référence
D21/01

Objet
Engagement des dépenses
entrant dans les catégories «
Fêtes et Cérémonies » et «
Bourses et Prix »

Secrétaire de séance
Cyriel JEANNEAUX

Rapporteur
Nathalie JEANNET

DÉLIBÉRATION

Le seize mars deux mille vingt et un, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 13
Nombre de délégués votants : 13

Date de la convocation : 10 mars 2021
Affiché le :

Délégués titulaires ou suppléants présents :
Nathalie JEANNET, Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER, Cyriel JEANNEAUX, Frédéric DRAY, Mireille RAUCH, Séverine DEVILLE suppléée par Gérard ROBERT, Olivier DEMANDRE, Chantal TORCK suppléée par Franck DAVID, Alexandre CROT, Chantal TORCK, Justine GRUET et Gwenaëlle TRILLARD

Délégués absents excusés non représentés :
Christine RIOTTE, Séverine CALINON, Patricia ANTOINE, Sylvie DUCUGNON, Céline LABOUROT, Julie BOITET, Clément PERNOT

La nomenclature comptable rend obligatoire une délibération fixant la liste des dépenses entrant dans les catégories « fêtes et cérémonies » et « bourses et prix ». Ainsi, dans le cadre de diverses manifestations et événements liés à la vie de la collectivité, sont concernés :

- Toutes les dépenses relevant des fêtes, cérémonies, manifestations diverses, cérémonies officielles et inaugurations ;
- Les achats tels que fleurs, bouquets, gravures, médailles, et tout autre présent offert lors d'événements tels que des mariage, décès, naissance, départ en retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Les dépenses diverses d'alimentation ou autres dépenses liées à l'organisation de réunions ou manifestations officielles ;
- Les dépenses liées à des remises de prix ou cadeaux dans le cadre des différents événements culturels ou autres organisés par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** ces dépenses liées aux « fêtes et cérémonies » ainsi qu'aux « bourses et prix » dans la limite des crédits inscrits au budget sur les articles concernés
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce type de dépenses.

Fait à Dole, le 17 mars 2021
La Présidente



Mathilde JEANNET